



OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL DE BEAUVECHAIN

Information & consultation du personnel communal Le 11 juin 2024 - Synthèse

Participants :

- **Pour le personnel communal : 15 participants** – Caroline LIZIN (Urbanisme, cadre de vie), Tessy MAET (Mobilité, événements), Anne REPANTI (Personnel), Estelle MOUREAU (Patrimoine), Meghann VANDER WEE (Travaux), Dominique PIERRE (Logement, cadre de vie), Annabelle DUMONT (Crèche), Vincent BULTEAU (Environnement), Mélanie LOGIST (Population, affaires générales), Vincent DEWILDE (Finances), Delphine VANDER BORGHT (Directrice Générale), Stéphanie JACQUES (Communication), Adrien HUARD (Enseignement), Sylvie DEGIMBE (PCS), Sandra GAWENDA (CPAS, ATL)
- **Pour la Fondation Rurale de Wallonie :** Simon DE PAEPE et Laetitia LAMARCQ

Excusée : Brigitte WIAUX (Echevine du Développement rural)

Copie :

- Aux participants
- Au Collège communal
- Au pool d'agents relais communaux
- A la Direction de la FRW
- Au SPW – Direction du Développement rural – Service extérieur (Xavier Dubois)

Annexes :

- Annexe 1 – Powerpoint présentation FRW
- Annexe 2 – Résultats des travaux : avis sur les AFOM

Ordre du jour :

Introduction

1. *Information : présentation ODR et exemples de projets en DR*
 2. *Expo-commentaire du diagnostic de la commune (AFOM) : mise en évidence par thématique des points à appuyer / à nuancer ou incorrects / à compléter*
 3. *Retour / avis en plénière : quels sont les éléments essentiels à retenir de ce diagnostic ?*
 4. *Consultation : quels projets pour Beauvechain d'ici 2035 ?*
 5. *Suites et CLDR*
-

INTRODUCTION

Simon De Paepe, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), introduit la rencontre et souhaite la bienvenue aux participants. Il présente l'ordre du jour.

Il explique le lancement de la troisième Opération de Développement Rural (ODR) qui est un processus participatif qui permettra de co-construire avec les citoyens et l'ensemble des acteurs locaux les projets à venir. Il présente ensuite l'ordre du jour.

La phase d'information et de consultation de la population et des publics cibles vient de se terminer. L'objectif de la rencontre est de compléter ou nuancer le diagnostic objectif réalisé par l'auteur du PCDR (l'ICEDD) avec leur regard de « technicien », de discuter des éléments importants et d'identifier d'éventuels projets pour le développement de Beauvechain d'ici 10 ans qu'il pourrait être utile d'intégrer dans les réflexions qui seront menées avec la CLDR.

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

La FRW rappelle le cadre des ODR, et notamment :

- **L'intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR** est :
 - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et du développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés ;
 - de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est un pilier des ODR ;
 - de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement de la commune. Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon.
- Les travaux participatifs qui sont initiés déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)**.

Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement de Beauvechain. Il devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.

- **Les acteurs principaux d'une ODR** sont :
 - La Commune et son administration. Elle est maîtresse d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.
 - La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural (voir point 4 du présent compte rendu).
 - L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique (www.frw.be), a pour missions :
 - d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, etc.) ;
 - de conseiller la Commune dans la mise en œuvre de son PCDR ;
 - d'impulser certaines réflexions ;
 - d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.
 - La Wallonie, division du Développement Rural, est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsides) « Développement Rural ».
 - Le bureau d'étude ICEDD (Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable) est chargé de digérer les réflexions menées et de réaliser le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).
- **Base légale** : les ODR sont régies par un Décret wallon de 2014.
- **Première étape** : le diagnostic du territoire communal

- L'élaboration d'un PCDR prend généralement un peu plus de deux années. Après l'approbation du programme par le Gouvernement wallon, la Commune a alors une période de maximum 10 ans pour mettre en œuvre les projets inscrits dans le PCDR.
- La première étape de l'élaboration d'un PCDR est de réaliser un diagnostic du territoire communal, c'est-à-dire de dresser un état général de la situation de Beauvechain avec ses forces et ses faiblesses.
- Ce portrait a été présenté et débattu lors des 5 consultations villageoises qui se sont tenues en mars et avril 2024. Les participants ont en effet eu l'occasion de réagir face à ce portrait en l'enrichissant et le nuancant par des discussions en sous-groupes.

Questions / réponses : Néant.

2. EXPO-COMMENTAIRE DU DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE (AFOM) : MISE EN ÉVIDENCE PAR THÉMATIQUE DES POINTS À APPUYER / À NUANCER OU INCORRECTS / À COMPLÉTER

Pendant 40 minutes, les participants peuvent librement parcourir l'expo imprimée des AFOM et la commenter via 3 types de gommettes :

- Éléments importants à appuyer / particulièrement important (vert)
- Incorrections (rouge)
- À nuancer, compléter ou préciser (bleu)

Des petits post-it sont à disposition pour ajouter des atouts, faiblesses ou commentaires.

Chacun est libre de commenter au regard des thématiques où il a des constats à faire (suivant leur expertise et/ou connaissance du territoire).

Quelques questions ou remarques issues des consultations villageoises lors des temps de questions/réponses sont épinglées afin de faire réagir le personnel communal sur ces aspects.

→ Les résultats complets de l'avis du personnel communal par AFOM se trouvent en annexe 2

3. MISE EN COMMUN : PARTAGE DES CONSTATS ET DES RÉFLEXIONS

Sur base des réactions à l'exposition, une discussion en plénière a lieu sur les éléments qui semblent le plus importants aux yeux du personnel communal.

Un tour de table est organisé pendant 20 minutes. Chaque participant est invité à réagir à l'expo-commentaire via cette question : **« Selon vous (et votre casquette de service), quel serait l'élément essentiel à retenir de ce diagnostic ? »**

Cela peut être un élément ajouté, un fait surprenant, un constat important à appuyer... Au choix de chaque participant, suivant son ressenti (un point important ou deux max par service).

Synthèse des réactions :

- Service PCS : **une seule petite ligne pour les 20-25 actions du PCS. Il faudrait étoffer tout ce qui est en lien avec le PCS.**
- Enseignement : **4 écoles réparties sur l'ensemble du territoire : à la fois force et faiblesse** dans le sens où des écoles voient leur **nombre d'élèves diminuer** fortement (ex : Tourinnes-la-Grosse). Les **frais** sur les bâtiments et le personnel continuent. Ne faudrait-il pas aller vers 2 ou 3 petites écoles ? De plus, il y a une **pénurie d'enseignants**, ce qui devient problématique en cas d'absence.
- CPAS, ATL : dans les forces il était noté « structures » proposées **pour la jeunesse. C'est plus des évènements ou des activités que des structures à proprement parlé. Le CCJ est à placer en atout.**
- DG : des concepts parfois très abstraits dans les AFOM (peu concret). **Des forces et faiblesses parfois contradictoires.**
- Service Personnel : Par rapport à la question d'un habitant sur la proportion d'employés locaux à la base militaire -> pour ce qui est des postes au sein de la Commune, on vérifie s'ils viennent de Beauvechain. **La base militaire a en effet l'information sur la part de leur personnel venant de Beauvechain, mais à vérifier si dans le cadre du RGPD, cette information est transmissible...**
- Mobilité : en urbanisme, beaucoup de maisons 4 façades. **Les riverains s'opposent à la densification, aux 2 façades, aux immeubles à appartements...**
- Travaux : rien à relever.
- Population, état civil, : trop vague et parfois contradictoire comme l'a signalé la DG. **Quand un élément apparaît comme force ET faiblesse ou opportunité ET menace, il faudrait préciser ou reformuler pour savoir en quoi c'est à la fois les deux.**
- Patrimoine : pas de remarque.
- Directrice de la crèche :
 - **Nombre de places d'accueil : préciser le nombre de places prévues avec la nouvelle : 42 places à Hamme-Mille. Prévu pour 2026** (subside européen).
 - Bus : **pas assez de bus** pour les adolescents pour aller vers LLN-Wavre ou Leuven. Un seul bus à 7h du matin. → Préciser offre relative. Pas/peu de bus pendant la journée qui circule.
- Communication : outils signalés en points positifs, ce qui reflète le travail fait.
 - **Sur certains thèmes, il y a certainement un manque de communication.**
 - **Beaucoup d'opportunités** sont notées dans les AFOM, ce qui est positif / **encourageant.**
- Logement : **il est indiqué que les maisons 4 façades représentent une faiblesse mais cela n'en est pas une.** C'est l'âme du **territoire rural à préserver**. Le projet à Hamme-Mille prévoit des appartements en suffisance.
- Urbanisme : **les outils AT sont un peu vieillissants, il est vrai, mais Beauvechain a la chance d'avoir ces outils (contrairement à d'autres communes), donc c'est quand même un avantage.**
- Environnement : beaucoup de choses sont faites mais pas énumérée (une seule ligne dans l'AFOM). La **ligne sur les inondations est en négatif → il faudrait indiquer en positif tout ce qui est fait par la Commune.** Les gens ne remarquent pas ce qui est fait ; on dénombre à Beauvechain un grand nombre de bassins d'orages et d'aménagement de lutte contre les inondations. Tout est intégré mais ce n'est pas visible (fascines, haies, bassin d'orage...).
- Finances : Déçu par l'attitude générale des gens, **il est difficile d'évoluer vers la création de logements, services PME..., effet NIMBY très important (not in my backyard).** → Dès qu'il y a un projet de développement, tout le monde est contre.

4. QUELS PROJETS POUR BEAUVECHAIN À L'HORIZON 2035 ?

Une réflexion est menée en sous-groupes pendant 20 minutes : les agents communaux peuvent former 2 à 3 sous-groupes sur base volontaire (par exemple, si des services ont l'habitude ou gagnerait à travailler ensemble) pour identifier d'éventuels projets pour le développement de Beauvechain d'ici 10 ans qu'il pourrait être utile d'intégrer dans les réflexions qui seront menées avec la CLDR.

Un retour est ensuite proposé en plénière, chaque sous-groupe explique les projets identifiés.

Synthèse des idées de projets :

Groupe 1

- **Reconversion du site de la Franche Comté/Comète** (une pierre -> trois coups) = *groupes 2 et 3*
 - **Un volet dédié au culturel avec le Centre Culturel de Beauvechain (CCB)**
 - **Un volet création d'une halle pour les producteurs locaux partie comète.**
 - **Ancien CCB à Hamme-Mille = Création d'une Maison des jeunes**
- **Insister sur le développement cyclable à Beauvechain.** Cela reste compliqué pour les enfants de se déplacer, trop dangereux. (= groupe 2)
- **Renforcer la cohésion sociale par le développement d'activités créatrices de liens entre les jeunes notamment (Maison des jeunes, lieux de rencontres et plaines de jeux / skatepark plus développés pour les 8-12 ans et adolescents...).** Les anciens PCDR étaient fort tournés sur le bâti. Le nouveau PCDR devrait être tourné sur l'humain. Les scouts créent déjà ce lien mais il faut l'élargir. Des lieux avec les bébés, les plus grands, que les parents se rencontrent.

Groupe 2

- **Recréer une Maison des jeunes.** Beauvechain est plus axé sur les aînés (cela se voit dans les actions du PCS par exemple), la dynamique Jeunesse est à renforcer. (= groupe 1)
- **Créer un espace de vente/halle pour les producteurs locaux** (= groupes 1 et 3)
- **Créer un vrai Centre culturel avec salle de spectacle à la Franche Comté** (= groupe 1)
- **Développer le réseau cyclable sur tout le territoire et l'entretenir** (= groupe 1)

Groupe 3

- **Développer la biomasse dans chaque village de l'entité en circuit court avec les agriculteurs.** Cela permettrait de développer le réseau énergétique durable, recréer le maillage écologique, lutter contre les inondations, développer les circuits courts.
- **Développer les PME dans les entités** pour avoir plus d'emploi sur la Commune et une vie de jour. Cela permettrait également de développer d'autres petits commerces satellites locaux
- **Créer un espace de vente/halle pour les producteurs locaux** (la Comète) (= groupes 1 et 2)
- **Achat d'un bus communal de 50 places + deux chauffeurs ouvriers.** Certaines écoles n'ont pas le budget pour faire des activités et cela serait pertinent avec la future piscine.
- **Créer un espace de jeux intérieur pour les enfants** (exemple : badaboom...). Cela est manquant sur le territoire. Dès qu'il fait mauvais, il faut aller loin.
- **Acquisition d'un terrain à intérêt écologique dans la vallée du Schoorbroek.** Cela était prévu dans l'ancien PCDR mais non réalisé alors qu'une dynamique existe. Il y a un cours d'eau qui n'a jamais été reméandré. Intérêt d'avoir une sauvegarde de ce fond de vallée brabançon et de préserver ce patrimoine naturel. Tout l'aval de la vallée en Flandre est protégé. Il y a une cohérence à avoir, à développer.

5. PRÉSENTATION DES ÉTAPES SUIVANTES ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL (CLDR)

La FRW explique les suites du processus : le cycle de consultations vient de se clôturer et nous allons rentrer dans une période de pause électorale.

En effet, en prévision des élections communales et provinciales qui se tiendront le 13 octobre, la Ministre de la Ruralité, Madame Tellier, a demandé aux communes de suspendre l'organisation de réunions d'informations et de consultations publiques en lien avec l'ODR entre le 1^{er} juin et l'installation des nouveaux conseils communaux. Pendant ce temps de trêve, l'ICEDD analysera avec la Commune les résultats des différentes consultations villageoises et des publics cibles (dont le secteur associatif). Après l'installation du nouveau conseil communal de Beauvechain, plusieurs phases de consultations en ligne des citoyens auront lieu (sous réserve de validation du nouveau Conseil communal), afin de proposer à tous ceux qui n'ont pas pu se rendre aux consultations villageoises en présentiel, d'émettre leurs idées de projets puis dans un second temps, de plébisciter et d'enrichir les projets pour leur commune.

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) de la nouvelle ODR sera constituée afin de poursuivre la réflexion sur les projets à mettre en place dans la commune. La composition de la CLDR fera l'objet d'une décision du nouveau Conseil communal en décembre 2024 ou janvier 2025 et d'une validation par la Ministre de la Ruralité. Elle se réunira une première fois en début d'année 2025.

La FRW rappelle les traits principaux et missions de la CLDR : La CLDR est l'organe moteur participatif de l'ODR. C'est une commission consultative communale composée de 20 à 60 membres, dont un quart maximum de mandataires, et au moins trois quarts de citoyens. Elle est un lieu de dialogue et de co-construction entre citoyens et élus.

Plus précisément, la CLDR a pour missions principales :

- d'élaborer conjointement avec la Commune un avant-projet de PCDR comprenant des objectifs globaux de développement et une programmation de projets ;
- de suivre l'état d'avancement des différents projets du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre ;
- de coordonner les groupes de travail qu'elle met en place ;
- de faire des propositions d'initiative et de répondre à des demandes d'avis de la Commune ;
- d'assurer l'évaluation de l'état d'avancement du PCDR et de la dynamique.

La composition de la CLDR devra représenter au mieux la diversité de la population de Beauvechain (village, genre, secteur professionnel et associatif...). Il est à noter qu'une CLDR existe actuellement à Beauvechain. Elle est composée de 20 membres. Chaque membre a reçu un courrier pour connaître leur intention de poursuivre leur mandat pour la prochaine ODR. L'objectif sera donc de renforcer les rangs de la CLDR.

Concrètement, tout habitant de Beauvechain a pu poser sa candidature jusqu'au 31 mai 2024. 35 candidatures ont été reçues (30 citoyennes + 5 mandataires actuels). Une phase de relance pourra éventuellement avoir lieu en fin d'année.

6. CONCLUSION

La FRW, remercie le personnel communal pour leur participation et l'ensemble de leurs contributions.

Les actualités concernant l'ODR seront diffusées via les outils de communication communaux (bulletin communal, site internet, ...).

Fin de la réunion

***Toute remarque relative à ce compte-rendu est à signaler, dans les 10 jours de sa réception, à la FRW :
Simon De Paepe et Laetitia Lamacq (010 237 800; s.depaepe@frw.be ; l.lamacq@frw.be)***